

# Contractor & Sub-Safety: Integrating External Workers Safely Picture This – French



Sur la photo, l'entrepreneur coupe du métal à l'aide d'une scie électrique, produisant d'importantes étincelles et de la poussière, mais il ne porte pas l'EPP requis : pas de visière, pas de protection auditive et pas de protection respiratoire. Il travaille à quelques centimètres d'un autre sous-traitant qui ne porte pas non plus l'EPP adéquat et se tient directement dans la trajectoire des

étincelles. Malgré la grande pancarte « SÉCURITÉ AVANT TOUT – EMPLOYEUR HÔTE » derrière eux, aucun des deux travailleurs ne respecte les règles de sécurité ou les procédures de travail sécuritaires de l'employeur hôte. Ce décalage montre un échec à intégrer les travailleurs externes dans les attentes du site en matière de sécurité.

Les entrepreneurs et les sous-traitants doivent se conformer aux normes de sécurité de l'employeur hôte avant de commencer tout travail, y compris les exigences en matière d'EPP, les protocoles d'utilisation des équipements et les zones dangereuses. Les superviseurs doivent s'assurer que les travailleurs externes sont formés, informés et surveillés afin qu'ils respectent les mêmes mesures de protection que le personnel régulier. Des barrières, des pare-étincelles, des EPP appropriés et une distance de sécurité doivent être mis en place pendant les opérations de découpe. Lorsque tous les travailleurs, internes ou externes, respectent des pratiques de sécurité uniformes, l'ensemble du site devient plus sûr et plus cohérent.